



Addenda pour la sélection aux Championnats para-panaméricains et au Tournoi final de qualification paralympique 2021

Monterrey, Mexique 22-28 mars 2021

Publié : 8 déc. 2020

1. Introduction

Ce document sert d'addenda de sélection à la politique de sélection de l'équipe nationale de paratir à l'arc de Tir à l'arc Canada.

L'objectif de cet addenda est de définir les critères spécifiques utilisés par Tir à l'arc Canada pour sélectionner les athlètes qui participeront aux Championnats para-panaméricains et au Tournoi final de qualification paralympique 2021.

Pour référence, la politique de sélection de l'équipe nationale canadienne de paratir à l'arc peut être consultée au lien suivant :

https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2020/12/FR_Para-Archery-Canadian-Team-Selection-Policy-FINAL-Dec-2020.docx.pdf

Toutes les informations ci-dessous concernant les Jeux paralympiques 2020 font référence aux Jeux paralympiques de Tokyo qui se dérouleront du 24 août au 5 septembre 2021.

2. Critères d'éligibilité

La sélection de l'équipe se fera conformément à la politique de sélection de l'équipe nationale de paratir à l'arc de Tir à l'arc Canada, et le cas échéant, à cet addenda. Les conditions d'admissibilité doivent être remplies comme indiqué dans la politique de sélection et dans cet addenda. Pour être éligibles à la sélection, les athlètes doivent avoir atteint le score minimum de qualification paralympique 2020 lors d'une épreuve de classement mondial de la World Archery dans le passé.

Catégorie	Score
Tir à l'arc à poulie Homme (tout âge)	650
Tir à l'arc à poulie Femme (tout âge)	620
Tir à l'arc recourbé Homme (tout âge)	770
Tir à l'arc recourbé Femme (tout âge)	530
W1 Homme (tout âge)	590
W1 Femme (tout âge)	520

3. Comité de sélection

Sous la direction du CHP, l'entraîneur national est responsable de la sélection des athlètes et du personnel qui participeront aux événements sanctionnés, conformément à la politique de sélection de l'équipe nationale canadienne de paratir à l'arc et aux critères spécifiques à l'événement.

4. Calendrier de sélection

La sélection pour le tournoi final de qualification paralympique se fera au plus tard le lundi 22 février 2021.

5. Taille de l'équipe

Le nombre maximum d'archers que le Canada peut inscrire au TFQP est de trois par catégorie et les remplaçants qui ne voyageront pas.

6. Changements et modifications

En cas de modifications des critères de sélection et d'éligibilité par la World Archery (WA), Tir à l'arc Canada est tenu de respecter ces changements. Le cas échéant, Tir à l'arc Canada examinera et modifiera ce document pour se conformer aux nouveaux règlements ou conditions.

Tir à l'arc Canada suit attentivement l'évolution du coronavirus à l'échelle mondiale et nationale ainsi que son impact sur les événements internationaux de tir à l'arc et/ou la sélection nationale d'athlètes pour participants à ces événements. Tir à l'arc Canada respectera cet addenda de sélection telle que rédigée, excepté si des circonstances exceptionnelles et imprévues liées au coronavirus l'exigent.

Cependant, des situations liées à la pandémie du coronavirus peuvent survenir et entraîner la modification de cet addenda de sélection. S'il y a des changements liés à l'addenda de sélection, des modifications seront apportées le plus rapidement et aussi souvent que possible. Le cas échéant, toute modification sera communiquée dès que possible aux personnes concernées.

De plus, certaines situations pourraient survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer cette procédure interne de sélection en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Le cas échéant, toute décision, y compris les décisions de sélection, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans la présente procédure interne de sélection. La décision se prendra en consultation avec la ou les personnes ou le(s) comité(s) concerné(s) (selon le cas), et conformément aux objectifs de performance, à la philosophie et à la stratégie de sélection énoncés dans ce document. Si une telle décision est nécessaire, Tir à l'arc Canada communiquera avec les personnes concernées dès que possible.

7. Procédure de sélection de l'équipe - Critères spécifiques à l'événement

1. Sélection automatique

Tout athlète ayant obtenu le score minimum de qualification paralympique 2020 lors d'un événement de classement de la World Archery dans le passé est éligible à une sélection automatique.

2. Compétition définie

La compétition définie suivante offre une opportunité de sélection aux athlètes qui n'ont pas obtenu le score minimum de qualification.

2021 Compétition Définie 720 (Q1) à déterminer janvier-février 2021*

- a. Pour la sélection aux Championnats para-panaméricains 2021, Tir à l'arc Canada peuvent sélectionner jusqu'à trois athlètes par catégorie en fonction des critères suivants, comme indiqué ci-dessous.

Catégorie	Score
Tir à l'arc à poulie Homme (tout âge)	650
Tir à l'arc à poulie Femme (tout âge)	620
Tir à l'arc recourbé Homme (tout âge)	770
Tir à l'arc recourbé Femme (tout âge)	530
W1 Homme (tout âge)	590
W1 Femme (tout âge)	520

La date et le(s) lieu(x) de la Compétition définie 720 2021 (Q1) seront communiqués avec un préavis d'au moins 21 jours. L'événement sera une simulation structurée.